



Salaire pendant Chômage technique

Par **Flora16**, le **09/09/2014** à **14:08**

Bonjour
Je suis fleuriste salariée et en juillet le magasin a pris feu. Depuis avec mes collègues nous sommes en chômage technique lié à un sinistre. le magasin est sensé réouvrir en octobre mais le 1er mois nous avons eu une baisse de salaire 200€ et le 2ème mois 300€ de baisse de salaire. Est ce normal ? j'en ai parlé à mon patron qui dit cotiser pour le chômage mais pas le chômage technique et en rigolant me propose de démissionner !
Merci de votre aide

Par **Lag0**, le **09/09/2014** à **15:35**

Bonjour,
Il est normal qu'en chômage partiel vous ayez une baisse de revenus.
L'indemnité de chômage partiel est de 70% de la rémunération brute (avec au minimum le SMIC). Cette indemnité n'est soumise qu'à la CSG et CRDS, pas aux autres charges sociales.
En temps normal, les charges sociales représentent entre 22 et 25% de la rémunération brute, on voit donc bien que le salaire net en cas de chômage partiel est inférieur au salaire net d'activité.